

**Séance du 05 avril 2017**

L'An deux mille dix-sept, le cinq avril,  
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session ordinaire,  
au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la  
présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire  
Après scrutin Marie-Paule FIOR a été nommée pour remplir les  
fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11

Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon  
VIELLARD - Yvette DARNoux - Bernard DOURS - Marie-Paule  
FIOR - Christophe GEORGES - Samuel LAURIOL – Valérie LESENS  
Joëlle VANDERPLAETSE

Absent excusé : 1 Claude TAUPENAS

Convocation en date du :  
30 mars 2017

**Objet : Vote du taux des trois taxes locales**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour  
2017 :

La réalisation 2016 – les bases 2017 – le prévisionnel avec augmentation de 1% à 5%

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation ou non du taux des 3 taxes  
locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'augmenter les taxes de 3% :

	<b>Bases</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
Taxe d'Habitation	547 300	11.52	63 049
Taxe Foncière Bâtie	382 700	9.45	36 166
Taxe Foncière Non Bâtie	9 800	64.23	6 295
<b>Total (compte 73111)</b>			<b>105 510</b>
Compensation exonération Etat TH + TF + TP (compte 74835 et 74831)			5 449

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Yves RIEU